

## Séance du 25 mars 2021

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la salle Emile Beaufiles, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 18/03/2021

Date d'affichage : 01/04/2021

Étaient présents : MM CORON Bruno, DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothee.

Était excusée : Mme LEDOUX Malika.

Mme PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2021 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord d'ajouter une délibération relative à la bibliothèque à l'ordre du jour de cette réunion. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **I. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie (visa 29/03/2021)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par souci d'économie, il a été décidé de constituer un groupement de commande pour les travaux de voirie avec les communes de Canisy, Dangy, Quibou et Saint-Martin de Bonfossé.

Il a également été décidé de prendre un cabinet de maîtrise d'œuvre commun qui effectuera les missions suivantes : le diagnostic (PRO), l'assistance contrats de travaux (ACT) et la direction de l'exécution des travaux (DET).

Après consultation, les membres des 5 communes opteraient pour la proposition du Conseil Départemental, la mieux-disante, tant au niveau des délais que des taux appliqués.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition du Conseil Départemental de la Manche pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie groupée ;

- autorise M. le Maire ou les adjoints à signer la convention de prestation de maîtrise d'œuvre avec le Conseil Départemental et tout document se rapportant à cette affaire.

### **II. Lutte collective contre les frelons asiatiques : dispositions années 2021 à 2023 (visa 29/03/2021)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 novembre 2016, il avait été décidé de participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques à partir de l'année 2017.

Considérant que :

- la lutte contre le frelon asiatique est un fléau et doit être une priorité nationale ;

- le risque de piqûre pour les habitants peut avoir des conséquences très graves ;
- certaines personnes, estimant le coût de la destruction du nid trop élevé, le font elles-mêmes avec tous les risques que cela peut entraîner ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner pouvoir au Maire pour signer la convention 2021 à 2023 avec la FDGDON de la Manche, organisme coordonnateur de la lutte collective et désigné par arrêté préfectoral ;
- de régler à la FDGDON la participation financière annuelle au volet animation, coordination et suivi d'un montant de 29 €;
- de prendre en charge le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques uniquement, sur tout le territoire de la commune à compter de ce jour. Les particuliers devront signaler le nid en mairie.
- de désigner pour 2021 l'entreprise HDS – SARL DURANT d'Agneaux, devant intervenir sur le territoire de la commune pour la destruction des nids. En cas d'impossibilité majeure d'intervention de cette entreprise, la société FARAGO Manche-Calvados de Saint-Amand -Villages sera contactée.

Le Conseil Municipal autorise de plus M. le Maire ou les adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire (notamment le choix annuel des entreprises autorisées à intervenir sur le territoire communal).

### **III. Pacte de gouvernance entre les communes et Saint-Lô Agglo (visa 29/03/2021)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-11-2, L.5211-40-1, L.5211-57,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique (articles 1 à 4 et 8),

#### **CONSIDERANT ce qui suit :**

Associer davantage les communes au fonctionnement de Saint-Lô Agglo tout en renforçant les temps d'échanges relatifs à l'Agglo au sein des conseils municipaux, tel est l'objet du pacte de gouvernance.

Rendu possible par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le pacte s'avère une nécessité pour la communauté d'agglomération issue tout d'abord d'une longue histoire de coopération intercommunale commencée dans les années 1960 puis d'une série de fusions dont la dernière date de 2017, sans oublier la création des communes nouvelles.

Plus qu'une possibilité offerte par le législateur, il s'agit d'abord d'une philosophie qui vise à rapprocher la communauté d'agglomération, ses communes membres, ses élus et ses habitants autour d'un projet de territoire axé sur un développement harmonieux afin que chacun puisse vivre et travailler au pays.

Le pacte de gouvernance proposé par Saint-Lô Agglo affiche ainsi clairement l'objectif d'élaborer une gouvernance tenant compte de la diversité et de l'histoire des territoires de Saint-Lô Agglo permettant de relever ensemble les défis de demain auquel notre territoire doit faire face.

Ce document affiche tout d'abord « les valeurs communes » de Saint-Lô Agglo et de ses membres et rappelle les principales instances de gouvernance de l'Agglo dont le rôle dévolu à la conférence des maires tout en mettant en avant le conseil municipal qui est un lieu de débat et d'échange des travaux de l'intercommunalité.

Ensuite, le pacte met en avant le rôle du nouveau service d'appui aux communes, la mise en œuvre du contrat entre les communes et l'Agglo pour développer et soutenir les initiatives locales, la démarche de performance qui doit animer l'Agglo, le développement de nouvelles synergies entre l'établissement public et ses membres passant notamment par des enjeux de mutualisation ou de clarification des compétences.

Le Conseil Municipal de Carantilly, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.

#### **IV. Terrain communal lotissement « Le Bois Hébert » (visa 29/03/2021)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une bande de terrain dans le lotissement Le Bois Hébert cadastrée section A n° 1030 d'une superficie de 623 m<sup>2</sup>.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de vendre une partie de cette parcelle aux futurs acquéreurs des parcelles cadastrées section A n° 1032 et 1035, au prix de 3 € HT le m<sup>2</sup> (bornage et clôture à leurs frais) ;
- autorise le Maire ou les adjoints à effectuer toutes les démarches et signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **V. Bibliothèque : convention avec la Bibliothèque Départementale de la Manche (visa 29/03/2021)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention qui lie la Bibliothèque Départementale de la Manche et la commune est expirée. Comme exposé lors du conseil municipal du 21 janvier dernier, s'il y a renouvellement du partenariat, le local actuel ne répond plus aux critères exigés par la Bibliothèque Départementale : local trop petit, nécessité d'une ligne téléphonique, plus d'heures d'ouverture, bénévoles formés, ..... M. le Maire souligne le fait que si le partenariat est interrompu, il pourra reprendre à tout moment (dès que les conditions seront remplies).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la convention de prêt de livres avec la Bibliothèque Départementale et autorise le Maire ou les adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **VI. Affaires diverses**

1/ Vente Terrain « Le Presbytère » : M. le Maire informe le Conseil qu'il a rendez-vous le 2 avril prochain en l'étude de Mes CORNILLE-ORVAIN pour la signature de l'acte de vente du terrain à M. et Mme LHERMITTE.

2/ Rencontre avec la Gendarmerie : M. le Maire informe le Conseil que suite à l'augmentation du nombre d'agressions des élus, il a assisté le 11 mars à une présentation par des Gendarmes sur la gestion des situations de crise. Cette formation s'est terminée par une mise en situation d'agression.

3/ Prochaines réunions : jeudi 8 avril à 20H à la mairie : présentation du compte administratif et du budget ; mardi 13 avril à 18h à la Salle des Fêtes : vote du budget (avec le trésorier) ; jeudi 27 mai à 20H30 à la Salle des Fêtes : présentation de la redevance incitative avec des représentants de Saint-Lô Agglo.

#### **VII. Questions diverses**

1/ M. DUFORT informe le conseil que la commission « bâtiment » s'est réunie le mardi 2 mars à 18h30 afin d'échanger sur le projet de la salle des associations. Divers métrages ont été effectués sur le terrain. De son côté, M. HENRY, agent communal, a préparé une ébauche du projet. Cette première esquisse a permis une visualisation du futur bâtiment et a retenu toute l'attention des membres du conseil municipal.

Dans un premier temps, une consultation va être faite afin de désigner un architecte. Mme BARBET informe également le conseil qu'il est souhaitable de faire cette démarche après le 1<sup>er</sup> avril 2021, étant donné que des nouvelles clauses administratives générales concernant les marchés publics vont être mises en place.

M. PACARY signale aux membres du conseil municipal que le choix de la dénomination de la salle doit être approprié afin que le projet soit éligible à diverses demandes de subvention.

D'autre part, M. DUFORT informe le conseil qu'il a reçu quelques devis concernant les travaux d'accessibilité de la mairie, à savoir deux devis de maçonnerie et un devis de métallerie.

2/ M. PACARY informe le conseil qu'il a participé à une réunion du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo, le 22 mars 2021.

- La communauté d'agglomération a présenté un projet de la région Normandie (coût estimé entre 160 et 200 millions d'euros) pour un pont ferroviaire (saut-de-mouton) en gare de Clichy pour faciliter l'arrivée des

trains normands en gare de Saint-Lazare et résoudre les problèmes de retards. En effet, la SNCF donne priorité aux trains d'Ile de France. Le financement serait assuré par l'Etat mais aussi par la région Normandie, par les départements et par les communautés d'agglomérations et les communautés de communes. Pour Saint-Lô Agglo cela représenterait une somme d'environ 1 millions d'euros. Les membres communautaires ont délibéré favorablement au projet à condition que le trafic se fasse jusqu'en gare de Montparnasse.

- La commune de Carantilly avait sollicité la communauté d'agglomération en 2018 afin d'engager une procédure de révision de sa carte communale. Or il s'avère que la nouvelle équipe municipale, par courrier en date du 15 décembre 2020, a indiqué qu'elle ne souhaitait pas donner suite au projet initialement prévu. En effet, les membres du conseil municipal proposent qu'une étude sur la faisabilité d'un autre projet d'aménagement soit faite dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

- Dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH), Saint-Lô Agglo a élaboré un programme incluant l'ensemble de la politique de l'habitat intercommunal du parc privé et public. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur six ans (2020-2025) a été instituée.

- Saint-Lô Agglo souhaite que les transports en commun soient une alternative à la voiture et propose de mettre la gratuité du réseau de bus SLAM, le samedi à Saint-Lô. Cette expérimentation a pour but de faciliter l'accès aux transports en commun et de participer à l'attractivité des commerces et, des équipements culturels et de loisirs.

- Le Conseil communautaire a validé la délibération concernant l'adoption de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Saint-Jean-de-Savigny, Saint-Clair-sur-l'Elle et Hébécrevon.

- La salle de sports « André Rihouey », construite en 1995, est régulièrement inutilisable en raison d'importantes infiltrations d'eau provenant de la toiture. Le 22 mars 2021, le conseil communautaire a délibéré favorablement sur le remplacement intégral de la couverture de cette salle. Le programme comprend entre-autre le remplacement des chéneaux existants par des chéneaux de dimensions plus grandes afin de faciliter l'entretien. La charpente en bois sera vérifiée et, si besoin, des éléments de charpente abîmés seront remplacés. Le coût total s'élève à 104 167 € HT. Un plan de financement a été établi : 20 833 € (20%) de subvention DETR, Saint-Lô Agglo 67 708 € (65%) et fonds de concours de la commune d'un montant de 15 625 € (15%).

- M. PACARY informe également le conseil municipal qu'il a reçu la maquette des panneaux pour l'indication des villages ; le montant s'élève à 5 703, 89 € TTC.

- M. PACARY fait part que dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux groupés de voirie, le conseil départemental viendra faire le métrage des chemins le mercredi 31 mars 2021 à 9h15 .

**3/** Mme LESECQ fait part des problèmes récurrents au niveau du personnel du Syndicat Scolaire. Elle demande que des travaux au préfabriqué soient effectués : installation d'une lampe extérieure, peinture sur le muret, vérification de la climatisation. Le cuisinier souhaiterait que le four soit remplacé et qu'un robot de cuisine soit acheté.

Elle informe qu'un conseil d'école est prévu le lundi 29 mars 2021, en visioconférence.

**4/** Mme PAISANT souhaite poursuivre l'aménagement de la haie de l'étang et demande si la commission fleurissement pourrait se réunir le samedi matin 27 mars 2021 à 9h00 afin de terminer les plantations. Les membres sont d'accord.

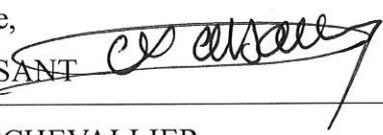
**5/** M. le Maire informe le Conseil que M. PICOT, employé communal, a fait une demande de mi-temps thérapeutique à compter du 9 avril. Dorénavant, il travaillera le mercredi et le jeudi après-midi, ainsi que le vendredi matin.

Il annonce également que la communauté d'Agglo va rétrocéder des City Park et que celui de Carantilly ne pourrait voir le jour au mieux en 2023.

**6/** Mme LECHEVALLIER souhaite connaître la prochaine date de distribution de la Banque Alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Nadège PAISANT 
Malika LEDOUX	Blandine LECHEVALLIER
Erik DUFORT	Catherine NORGUET
Michel PACARY	Nicolas MARTIN
Laurent LEPLEY	Honorine LEMERRE
Sébastien LECLERC	Solange LEHAIRE
Marie LESECQ	Dorothee ANNE
Isabelle BARBET	